Les syndicats demandent une enquête parlementaire

Le 22-06-2016

Télécharger ou imprimer au format PDF

"Violences et manifestations

Toute la lumière doit être faite"

Mercredi 22 juin 2016

La CGT avec la FSU, Solidaires, SAF, UNEF, FIDL, UNL et la LDH ont demandé, le 22 juin 2016, l'ouverture d'une enquête parlementaire sur les choix opérés par le ministère de l'Intérieur quant au maintien de l'ordre durant les manifestations.

Le Pardem qui avait adressé une demande semblable le 16 juin se félicite de cette initiative syndicale.

Extrait du communiqué du Pardem :

"Le Parti de la démondialisation demande la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire visant à identifier les ordres donnés à la police par le ministère de l'Intérieur, et donc l'Élysée, lors de la manifestation syndicale du 14 juin 2016 à Paris."

Enquête parlementaire sur les ordres donnés à la police.

TEXTE DES SYNDICATS DU 22 JUIN 2016

"La CGT avec la FSU, Solidaires, SAF, UNEF, FIDL, UNL et la LDH demande l'ouverture d'une enquête parlementaire sur les choix opérés par le ministère de l'Intérieur quant au maintien de l'ordre durant les manifestations.

De nombreux manifestant-te-s sont victimes de graves dysfonctionnements : délogés, pourchassés, blessés, interpelés par les forces de police alors même qu'ils n'ont commis aucune infraction !

Dans le même temps, certains individus responsables de « casse » sont contenus en tête de cortège sans jamais être neutralisés par les forces de police.

Des policiers syndiqués l’ont d’ailleurs dénoncé : les ordres semblent tarder dans des situations qui exigent une forte réactivité.

De plus, le parquet requiert des peines ou demande des poursuites alors même que les dossiers sont vides de preuve, mais le fait de participer à des manifestations, à des mobilisations est retenu à charge.

Nous demandons aussi un éclaircissement sur le rôle du ministère public.

Cette enquête parlementaire est indispensable. Le droit de manifester est un droit fondamental !

Ce gouvernement ne peut pas le bafouer et opposer la nécessaire sécurité à la liberté d’expression et d’actions.

Nos libertés ne sont ni négociables, ni ajustables. Nous les voulons pleinement garanties."

Montreuil le 22 juin 2016

- Se connecter ou s'inscrire pour poster un commentaire